

Ministère de la Culture

**Direction Nationale du
Patrimoine Culturel**

Mission Culturel de Tombouctou

**République du Mali
Un Peuple – Un But – Une Foi**



**Rapport sur l'état actuel de conservation du « BIEN CULTUREL
TOMBOUCTOU » (Mali) (C119)**

Janvier 2018

1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Bien culturel Tombouctou se compose de trois grandes mosquées (Djingareyber, Sankoré et Sidi Yahia) et de 16 mausolées et a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1988 selon les critères II, IV et V. Cependant, depuis cette inscription le site est sujet à plusieurs agressions engendrées par les changements climatiques, l'état périssable des matériaux de construction en terre, l'incivisme et la méconnaissance des populations des comportements qu'exige l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial, l'occupation de la ville par les intégristes musulmans, le manque de moyens et la timide volonté politique de la municipalité.

Le site a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en juillet 2012, lors de la 36^{ème} Session du Comité du patrimoine mondial tenue à Saint Petersburg (Fédération de Russie). Lors de la dernière session à Cracovie en juillet 2017, le Comité du patrimoine mondial tout en félicitant l'Etat- partie pour les progrès réalisés a aussi :

- Exprimé sa préoccupation par rapport à la situation sécuritaire volatile qui n'a pas permis d'effectuer la mission conjointe UNESCO/ICROM/ICOMOS pour évaluer l'état de conservation du site ;
- Demandé à l'état partie d'actualiser et de mettre en œuvre le règlement d'urbanisme dans le périmètre inscrit, le tissu ancien et les zones tampons
- Appelé la communauté internationale à apporter son soutien à l'état partie, au centre du patrimoine mondial et aux organisations consultatives pour la conservation et la protection du bien
- Réitéré sa demande à l'état-partie d'inviter, quand la situation sécuritaire le permettrait, une mission conjointe UNESCO/ICROM/ICOMOS de suivi réactif en vue d'évaluer l'état de conservation général du bien, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives
- Réitéré à l'état partie de finaliser, en concertation avec l'ICROM, l'ICOMOS et l'UNESCO au plus tard le 1^{er} février 2018, un rapport actualisé sur la conservation du bien
- Décidé de poursuivre le mécanisme de suivi renforcé du bien

Depuis 2013, un vaste programme de réhabilitation de ce patrimoine est en cours avec l'UNESCO et ses partenaires. Ce programme a permis d'assurer la conservation physique du site. Cependant la situation sécuritaire délétère fragilise la pérennisation des efforts et constitue un frein à sa promotion en raison d'abord de l'impossibilité d'y faire venir les partenaires techniques dont l'expertise est essentielle pour la conservation du site, et de l'autre, le tarissement du flux touristique qui engendrait des retombées financières et médiatiques non négligeables pour la visibilité du Bien.

Aussi, depuis la dernière session du Comité du patrimoine mondial, les efforts de conservation ont été focalisés sur :

- La mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial qui passe par l'esquisse d'un plan de sécurisation du site
- L'actualisation du plan de gestion
- La consolidation des acquis du programme de réhabilitation du patrimoine culturel.

RÉPONSE DE L'ETAT PARTIE À LA DÉCISION DU COMITÉ DE PATRIMOINE MONDIAL

Ayant examiné le document WHC/17/41.COM/7A

Rappelant la décision 40 COM7B.13 adoptée à sa 40 session (Istanbul/UNESCO, 2016).

Félicite l'Etat partie pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées à sa 40^{ème} Session, dans un contexte sécuritaire difficile dans le nord du Mali, et l'encouragement à poursuivre avec le soutien de ses partenaires.

L'Etat partie rassure la communauté internationale la poursuite sans cesse des efforts de préservation du bien avec les partenaires techniques et financiers.

Exprime sa préoccupation sur la fragilité de la situation sécuritaire à Tombouctou qui n'a pas permis d'organiser la mission conjointe UNESCO/ICOMOS/ICCROM de suivi réactif demandée afin d'évaluer l'état général de conservation du bien.

Des progrès sont accomplis pour la stabilité du Mali y compris Tombouctou et l'Etat partie s'engage et rassure le comité du patrimoine mondial de l'organisation d'une mission conjointe UNESCO/ICOMOS/ICCROM de suivi réactif pour évaluer l'état général de conservation du bien dès que la situation sécuritaire s'améliore d'avantage.

Demande à l'Etat d'actualiser et de mettre en œuvre le règlement d'urbanisme dans le périmètre inscrit, le tissu ancien et les zones tampons du bien, dans les meilleurs délais ;

Aujourd'hui du fait de la poussée démographique, de la culture de masse et de la timide intervention des autorités locales, le tissu ancien a tendance perd de son originalité. Les containers, maisonnettes en tôles prolifèrent au milieu de déchets plastiques, de dépôts d'ordure et de caniveaux bouchés.

En raison de l'insécurité, les agents des services techniques de l'état en charge de la mise en œuvre du règlement d'urbanisme (Direction Régional de l'Urbanisme) sont peu présents à Tombouctou et la municipalité manque de moyens et d'autorité politique face à l'incivisme généralisé des populations. Aussi le périmètre inscrit et ses zones tampons sont toujours dans une situation préoccupante

Appelle la communauté internationale à continuer d'apporter son soutien à l'Etat partie, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives, par tous les moyens possibles, pour la conservation et la protection du bien.

L'Etat partie apprécie particulièrement les soutiens de la communauté internationale pour la conservation et la protection du bien.

Réitère sa demande à l'Etat de partie d'inviter, lorsque la situation dans la région nord du Mali sera stabilisée, une mission conjointe UNESCO/ICCROM/ICOMOS de suivi réactif en vue d'évaluer l'état de conservation générale du bien, et les progrès réalisées dans sa mise en œuvre des mesures correctives.

L'Etat partie rassure le comité du patrimoine mondial de l'organisation d'une mission conjointe UNESCO/ICOMOS/ICCROM de suivi réactif pour évaluer l'état général de conservation du bien

dès que la situation sécuritaire s'améliore d'avantage. Nous pensons qu'une telle mission pourrait être envisagée avant la prochaine session du comité du patrimoine mondial avec l'appui logistique et sécuritaire de la MINUSMA.

Réitère sa demande à l'Etat partie de finaliser, en consultation avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS et l'ICROM, la proposition d'Etat de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) et un calendrier clair de mise en œuvre.

Les activités majeures pour la conservation et la gestion durable du bien ont été identifiées par les communautés et l'expert commis pour actualiser les plans de gestion et de conservation des sites du patrimoine mondial dans le cadre du Programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens, Phase II. Ces activités identifiées, lors des réunions de consultation des parties prenantes au bien, sont consignées dans le plan de gestion et de conservation en cours d'élaboration avec un calendrier d'exécution détaillé. La mise en œuvre de ces activités permettra, à n'en point douter, de retirer le bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.

-Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le comité :

Révision de concertation pour l'élaboration du plan de gestion du bien: Pour l'actualisation du plan de gestion et de conservation du bien Tombouctou, le bureau UNESCO de Bamako a commis un expert en patrimoine culturel, qui a rencontré le jeudi 23 novembre 2017 à Tombouctou, les élus, la notabilité, les services techniques, les comités de gestion des mosquées, les responsables des mausolées et des personnes ressources représentatives du BIEN CULTUREL TOMBOUCTOU. Au cours de cette rencontre, les questions relatives à la conservation, à la gestion et à la promotion du site ont été discutées. Le document final du plan de gestion et de conservation qui sera produit comportera des activités précises à mener avec un budget détaillé et un chronogramme précis.

En effet, à la faveur d'un QIP (Quick Impact Project) de la MINUSMA au profit du comité de gestion de la mosquée et sous la supervision de la Mission Culturelle et de l'UNESCO, le bâtiment des ablutions de la mosquée de Djingareyber a été réhabilité et un espace vert aménagé sur le côté sud qui fut il y a quelques mois transformé en décharge spontanée d'ordures ménagères. La réhabilitation de ces toilettes permet ainsi de sauvegarder partiellement la zone de protection dans laquelle il est implanté. En outre, l'espace vert en cours d'aménagement serait un rempart contre l'ensablement et la pollution.

Pour les mosquées de Sankoré et Sidi Yahia , à partir de février 2018 et à la faveur d'une subvention du Centre du patrimoine mondial via le bureau UNESCO de Bamako, des travaux complémentaires sont prévus pour assurer la consolidation des travaux mentionnés dans le rapport de 2017. A l'issue de ces travaux, le crépissage annuel sera envisagé.

Il est aussi prévu de réhabiliter les clôtures des cimetières qui abritent des mausolées, ce qui permettrait de contenir l'ensablement et l'envahissement des lieux par les déchets plastiques. Aussi, On peut noter qu'il y a une volonté manifeste des autorités locales à évoluer vers l'application des accords de paix ce qui pourrait permettre de faciliter la mission conjointe de suivi réactif pour évaluer l'état général de conservation du bien.

-Progrès réalisés en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril

- *Les mausolées ont été réhabilités à la grande satisfaction générale des communautés ;*
- *Les mosquées ont bénéficié de travaux de conservation physique qui ont permis d'écartier les risques d'effondrement ;*
- *Les décharges spontanées à côté de la mosquée de Djingareyber et des mausolées des trois saints ont été évacuées.*

2. Autres problèmes de conservation identifiés

2.1. Les mausolées

Les cimetières ne sont pas ou mal clôturés. En outre, il n'y a pas de gardiens et d'éclairage public alors que les inhumations s'y font à toutes les heures du jour et de la nuit. Autant de facteurs qui pourront faciliter les actes de sabotage qui sont plus que probables en raison de la prolifération sans cesse grandissante des groupes djihadistes dans tout le pays.

2.2. Ressources humaines et matérielles

La Mission Culturelle, service en charge de la gestion et de la conservation du site, ne dispose pas de techniciens qualifiés pour la conservation et la promotion du patrimoine culturel, notamment des édifices en terre. Aussi, la Mission Culturelle est-elle tributaire des missions épisodiques des architectes en contrat avec l'UNESCO, qui aident grandement à coordonner avec la corporation des maçons pour la conservation physique des mosquées.

Pour la mobilité de son personnel et des missions de supervision, la Mission Culturelle ne dispose que d'un véhicule vieux de dix ans et a besoin d'un véhicule neuf pour assurer les déplacements des ressources humaines lors des missions de supervision et d'études techniques de faisabilité des travaux de conservation.

4. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle construction potentielle qui pourraient être entreprises à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité.

Néant.

Bamako, le 29 janvier 2018

LE DIRECTEUR

MOULAYE COULIBALY

4. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle construction potentielle qui pourraient être entreprises à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité.

Néant.

Bamako, le 29 janvier 2018



LE DIRECTEUR

Moulaye Coulibaly
MOULAYE COULIBALY

Ministère de la Culture

**Direction Nationale du
Patrimoine Culturel**

Mission Culturel de Tombouctou

**République du Mali
Un Peuple – Un But – Une Foi**



**Rapport sur l'état de conservation du « BIEN CULTUREL TOMBOUCTOU (Mali)
(C119)**

1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE DU RAPPORT

Le Bien culturel Tombouctou se compose de trois grandes mosquées (Djingareyber, Sankoré et Sidi Yahia) et de 16 mausolées et a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1988 selon les critères II, IV et V.

Cependant, depuis cette inscription le site est sujet à plusieurs agressions engendrées par les facteurs climatiques, la dégradabilité des matériaux de construction en terre, l'incivisme et la méconnaissance des populations des comportements qu'exige l'inscription d'un site sur le patrimoine mondial, l'occupation de la ville par les maximalistes musulmans, le manque de moyens et de volonté politique de la municipalité.

Aussi, le site, lors des différentes sessions du comité du patrimoine mondial, a été régulièrement mis sur la liste du patrimoine mondial en péril et l'est encore aujourd'hui.

Lors de la dernière session à Cracovie en juillet 2017, le Comité du patrimoine mondial tout en félicitant l'Etat- partie pour les progrès réalisés a aussi :

- Exprimé sa préoccupation par rapport à la situation sécuritaire volatile qui n'a pas permis d'effectuer la mission conjointe UNESCO/ICROM/ICOMOS pour évaluer l'état de conservation du site
- Demandé à l'Etat partie d'actualiser et de mettre en œuvre le règlement d'urbanisme dans le périmètre inscrit, le tissu ancien et les zones tampons
- Appelé la communauté internationale à apporter son soutien à l'état partie, au centre du patrimoine mondial et aux organisations consultatives pour la conservation et la protection du bien
- Réitéré sa demande à l'état-partie d'inviter, quand la situation sécuritaire le permettrait, une mission conjointe UNESCO/ICROM/ICOMOS de suivi réactif en vue d'évaluer l'état de conservation générale du bien, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives
- Réitéré à l'état partie de finaliser, en concertation avec l'ICROM, l'ICOMOS et l'UNESCO au plus tard le 1^{er} février 2018, un rapport actualisé sur la conservation du bien
- Décide de poursuivre le mécanisme de suivi renforcé du bien
- Décide de maintenir TOMBOUCTOU sur la liste du patrimoine mondial

Il est à préciser que depuis 2013, un vaste programme de réhabilitation de ce patrimoine est en cours avec l'UNESCO et ses partenaires et ce programme a permis et que ce programme a permis assez notablement d'assurer la conservation physique du site. Cependant la situation sécuritaire très délétère fragilise la pérennisation des efforts et constitue un frein à sa promotion en raison d'abord l'impossibilité d'y faire venir les partenaires techniques dont l'expertise est essentielle pour la conservation du site, et de l'autre, le tarissement du flux touristique qui engendrait des retombées financières et médiatiques non négligeables pour la visibilité du Bien.

Aussi, depuis la dernière session du patrimoine mondial, les efforts de conservation ont été focalisés sur :

- La mise en œuvre des recommandations du comité du patrimoine mondial qui passe par l'esquisse d'un plan de sécurisation du site
- L'actualisation du plan de gestion
- La consolidation des acquis du programme de réhabilitation

Le BIEN CULTUREL TOMBOUCTOU étant constitué de 3 mosquées et de 16 mausolées, le rapport consacrera une rubrique à chacune de ces deux entités mais se focalisera d'abord sur les problèmes globaux (sécurité, assainissement ...) pour finir par les aspects subsidiaires concernant la gestion du site.

2. RÉPONSE DE L'ETAT PARTIE À L'ÉLABORATION DU RAPPORT

2.1. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le comité du patrimoine mondial

2.1.1. Sécurité : La situation sécuritaire sur l'ensemble du pays est très préoccupante à cause des attentats récurrents des islamistes armés mais aussi du grand banditisme qui s'est greffé à cette rébellion. Aussi, les déplacements vers le nord sont très difficiles et les différents acteurs nationaux et internationaux en charge de l'expertise du patrimoine culturel n'arrivent pas à venir faire leur travail de suivi et d'évaluation.

On peut noter qu'il y a une volonté manifeste des autorités locales à évoluer vers l'application des accords de paix ce qui pourrait permettre de faciliter la mission conjointe de suivi réactif pour évaluer l'état général de conservation du bien.

2.1.2. Actualisation et mise en œuvre du règlement d'urbanisme dans le périmètre inscrit

Aujourd'hui du fait de la poussée démographique, de la culture de masse et de la négligence des autorités locales, le tissu ancien à tendance perd de son originalité. Les containers, maisonnettes en tôles prolifèrent au milieu de déchets plastiques, de dépôts d'ordure et de caniveaux bouchés.

En raison de l'insécurité, les agents des services techniques de l'état en charge de la mise en œuvre du règlement d'urbanisme (Direction Régional de l'Urbanisme) sont peu présents à Tombouctou et la municipalité manque de moyens et d'autorité politique face à l'incivisme généralisé des populations.

Aussi le périmètre inscrit et ses zones tampons sont toujours dans une situation préoccupante

2.1.3. Appui du centre du patrimoine mondial et de la communauté internationale

A la faveur d'un QIP (Quick Impact Project) de la MINUSMA au profit du comité de gestion de la mosquée et sous la supervision de la Mission Culturelle et de l'UNESCO, le bâtiment des ablutions de la mosquée de Djingareyber a été réhabilité et un espace vert aménagé sur le côté sud qui fut il y a quelques mois transformé en décharge spontanée d'ordures ménagères. La réhabilitation de ces toilettes permet ainsi de sauvegarder partiellement la zone de protection dans laquelle il est implanté. En outre l'espace vert en cours d'aménagement serait un rempart contre l'ensablement et la pollution.

Pour les mosquées de Sankoré et Sidi Yahia , à partir de février 2018 et à la faveur d'une subvention du Centre du patrimoine mondial via le bureau UNESCO de Bamako, des travaux complémentaires sont prévus pour assurer la consolidation des travaux mentionnés dans le rapport de 2017. A l'issue de ces travaux, le crépissage annuel sera envisagé.

Il est aussi prévu de réhabiliter les clôtures des cimetières qui abritent des mausolées, ce qui permettrait de contenir l'ensablement et l'envahissement des lieux par les déchets plastiques.

2.1.4. Mission conjointe UNESCO/ICCROM/ICOMOS de suivi réactif en vue d'évaluer l'état de conservation générale du bien

Nous pensons qu'une telle mission pourrait être envisagée avant la prochaine session du comité du patrimoine mondial avec l'appui logistique et sécuritaire de la MINUSMA .

2.1.5. Révision du plan de gestion

- Pour l'élaboration du présent plan de gestion, le bureau UNESCO de Bamako a commis Lassana Cissé, expert en patrimoine culturel et ancien Directeur National du Patrimoine Culturel qui a rencontré le jeudi 23 novembre 2017 à Tombouctou, les élus, la notabilité, les services techniques de l'état, les comités de gestion des mosquées, les responsables des mausolées et des personnes ressources représentatives du BIEN CULTUREL TOMBOUCTOU. Au cours de cette rencontre, les questions relatives à la conservation, à la gestion et à la promotion du site ont été discutées et dans les prochaines semaines un rapport sera transmis au Ministère de la culture. Ce rapport mentionnera des activités précises à mener avec un budget détaillé et un chronogramme précis.

2.2. Calendrier de mise en œuvre

- Au regard des activités énoncées dans le plan de gestion 2006-2010, le chronogramme est véritablement obsolète et il est opportun de s'en tenir au nouveau calendrier d'activités qui sera fourni dans le rapport de l'expert commis pour l'élaboration du nouveau plan de gestion.

2.3. Progrès réalisés en vue du retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril

- Les mausolées ont été réhabilités à la grande satisfaction générale des communautés.
- Les mosquées ont bénéficié de travaux de conservation physique qui ont permis d'écarter les risques d'effondrement
- Les décharges spontanées à côté de la mosquée de Djingareyber et des mausolées des trois saints ont été évacuées
- Un guide d'entretien a été élaboré à l'intention de la corporation des maçons et des responsables de mausolées
- La municipalité de Tombouctou a mis en place une commission pluridisciplinaire composée des comités de gestion des mosquées, des responsables de la corporation des maçons, des professionnels des B.T.P., des chefs de quartier afin de proposer des solutions concrètes à la conservation du tissu ancien.

3. AUTRES PROBLEMES DE CONSERVATION IDENTIFIÉS

3.1. Les mausolées

- Les cimetières ne sont pas ou mal clôturés. En outre il n'y a pas de gardiens, les entrées et sorties ne sont ni contrôlées ni règlementées, les inhumations s'y font à toutes les heures du jour et de la nuit et l'éclairage public. Autant de facteurs qui pourront faciliter les actes de sabotage qui sont plus que probables en raison de la prolifération sans cesse grandissante des groupes djihadistes dans tout le pays et du fait que ceux-ci n'ont pas digéré la reconstruction d'un patrimoine qu'ils considèrent comme impie. La condamnation, par la C.P.I de Ahmad Alfaqqi le maître d'œuvre de ces destructions pourrait leur servir de prétexte pour exercer des représailles en prenant les mausolées comme cibles.

3.2. Les mosquées

Lors de l'occupation de la ville par les maximalistes armés en 2012, ceux-ci ne se sont pas directement attaqués à ces édifices en raison de l'inviolabilité que leur confère le dogme salafiste en tant que lieu de culte.

Cependant et de façon pernicieuse, elles ont été affecté par :

- La destruction de deux mausolées rattachés à la mosquée de Djingareyber
- La destruction du portail sacré de Sidi Yahia
- Plusieurs attentats kamikazes et des tirs d'armes lourdes qui ont fait vibrer les murs et les minarets
- La cessation de paiement par la municipalité des factures d'eau et d'électricité. Les comités de gestion n'ont pas les moyens de s'en acquitter et, sans eau l'entretien des locaux est difficile, sans électricité ils perdent de leur lustre. Et, sans l'assistance de l'EDM, il y a les risques de court-circuit que peut générer le faible approvisionnement et la mauvaise distribution du courant dans les mosquées.

Aujourd'hui, la présence militaire impose la mise en place de barrières militaires de protection jusqu'à la base des murs de certains bâtiments, notamment la mosquée de Djingareyber, ce qui est un risque majeur d'insécurité.

En outre, ces barrières font que la circulation des engins est détournée vers les rues qui jouxtent les édifices classés. Cette circulation provoque des vibrations tectoniques à effets dégradants pour des bâtiments en terre.

3.3. Ressources humaines et matérielles

La Mission Culturelle est le service en charge de la gestion du site dispose d'un important personnel d'appui : gardien, chauffeurs, plantons, standardistes ... mais guère de techniciens qualifiés pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine culturel notamment des édifices en terre. Aussi la Mission Culturelle est tributaire des missions épisodiques des architectes en contrat avec l'UNESCO qui aident grandement à coordonner avec la corporation des maçons pour la conservation physique des mosquées.

Pour la mobilité de son personnel et des missionnaires en mission de supervision, la Mission Culturelle ne dispose que d'un véhicule vieux de dix ans et a besoin d'un véhicule neuf pour la supervision des travaux de conservation et la mobilité des missionnaires nationaux et internationaux.

Bamako, le 22 janvier 2018

LE DIRECTEUR

MOULAYE COULIBALY

3.2. Les mosquées

Lors de l'occupation de la ville par les maximalistes armés en 2012, ceux-ci ne se sont pas directement attaqués à ces édifices en raison de l'inviolabilité que leur confère le dogme salafiste en tant que lieu de culte.

Cependant et de façon pernicieuse, elles ont été affecté par :

- La destruction de deux mausolées rattachés à la mosquée de Djingareyber
- La destruction du portail sacré de Sidi Yahia
- Plusieurs attentats kamikazes et des tirs d'armes lourdes qui ont fait vibrer les murs et les minarets
- La cessation de paiement par la municipalité des factures d'eau et d'électricité. Les comités de gestion n'ont pas les moyens de s'en acquitter et, sans eau l'entretien des locaux est difficile, sans électricité ils perdent de leur lustre. Et, sans l'assistance de l'EDM, il y a les risques de court-circuit que peut générer le faible approvisionnement et la mauvaise distribution du courant dans les mosquées.

Aujourd'hui, la présence militaire impose la mise en place de barrières militaires de protection jusqu'à la base des murs de certains bâtiments, notamment la mosquée de Djingareyber, ce qui est un risque majeur d'insécurité.

En outre, ces barrières font que la circulation des engins est détournée vers les rues qui jouxtent les édifices classés. Cette circulation provoque des vibrations tectoniques à effets dégradants pour des bâtiments en terre.

3.3. Ressources humaines et matérielles

La Mission Culturelle est le service en charge de la gestion du site dispose d'un important personnel d'appui : gardien, chauffeurs, plantons, standardistes ... mais guère de techniciens qualifiés pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine culturel notamment des édifices en terre. Aussi la Mission Culturelle est tributaire des missions épisodiques des architectes en contrat avec l'UNESCO qui aident grandement à coordonner avec la corporation des maçons pour la conservation physique des mosquées.

Pour la mobilité de son personnel et des missionnaires en mission de supervision, la Mission Culturelle ne dispose que d'un véhicule vieux de dix ans et a besoin d'un véhicule neuf pour la supervision des travaux de conservation et la mobilité des missionnaires nationaux et internationaux.



Bamako, le 22 janvier 2018

LE DIRECTEUR


MOULAYE COULIBALY